
Conseil de développement

Refondation et expérimentation
d'une nouvelle instance

Délibération

Conseil métropolitain des 29 et 30 juin 2022

Exposé

Suite à la loi « Engagement et Proximité » de 2019, les Conseils de développement, s'inscrivent depuis les élections municipales de 2020 dans un nouveau cycle de refondation. Le législateur laisse une grande liberté dans la configuration des nouveaux conseils et invite à inventer des démarches adaptées à la diversité des contextes locaux. Dans la majorité des métropoles, une nouvelle étape s'engage pour les conseils de développement avec des modalités variées.

À Nantes, le Conseil métropolitain a choisi d'élaborer un Pacte de citoyenneté métropolitain inédit en faveur d'une métropole participative et citoyenne qui reconnaît, promeut et soutient la citoyenneté métropolitaine. Il a été adopté au Conseil métropolitain le 8 octobre 2021. Ce document constitue un référentiel institutionnel et politique de l'action métropolitaine. Il fixe un cadre engageant pour la collectivité, les élus et les agents dans la mise en œuvre de la participation citoyenne.

Le Conseil de développement, comme instance citoyenne attachée à la Métropole depuis sa création en 1996, participe de cette volonté de démocratie territoriale. Un chapitre lui est consacré dans le Pacte de citoyenneté ; il l'inscrit dans un nouveau cycle avec des missions redéfinies, qu'il continuera à mettre en œuvre en toute autonomie. Il fixe les premiers attendus des élus à l'égard du futur Conseil de développement en lien avec certaines propositions de l'ancien Conseil de développement. Ils portent sur les points suivants :

- la vocation : instance consultative, aide à la décision, quatre fonctions principales (prospective, débat public, observatoire des pratiques, fonction d'interpellation) ;
- les liens avec la Métropole : saisine, auto-saisine, fonction d'interpellation, principe d'instruction, partage d'un bilan annuel ;
- le périmètre : Nantes Métropole, alliance des territoires, politiques publiques métropolitaines ;
- les principes de fonctionnement : en référence au Pacte de citoyenneté (transparence, traçabilité, inclusion...).

Cependant, pour engager une nouvelle étape de refondation du Conseil du développement, la délibération qui accompagne le Pacte a confié à un groupe de préfiguration (neuf personnes issues de la société civile) la mission de préciser la composition de l'instance, les modalités d'association des citoyens, l'offre dont la fonction d'interpellation. Ce groupe a été installé le 15 décembre 2021 par Christelle Scuotto-Calvez, vice-présidente au Dialogue citoyen. Il a remis le 10 mai dernier ses propositions définitives au groupe d'élus du Pacte de citoyenneté. Le 31 mai 2022, la Métropole a apporté une réponse à ces propositions qui ont largement été traduites dans la délibération soumise au Conseil métropolitain.



voir annexe page 10

1 - Un nouveau positionnement en faveur du développement d'une citoyenneté métropolitaine inclusive

Particulièrement inquiet de l'« affaiblissement » des pratiques démocratiques et de l'éloignement de la chose publique, le groupe s'est montré préoccupé par la question de l'inclusion de toutes et tous dans ces pratiques. Partant de ces constats, le groupe de préfiguration propose une instance dont la vocation et l'utilité soutiennent l'expression de la citoyenneté métropolitaine. Le rôle d'influenceur et d'aiguillon de la Métropole devra se fonder sur des contributions et des pratiques démocratiques plus inclusives et plus ascendantes qui soutiennent l'émancipation et le pouvoir d'agir.

Ce nouveau positionnement sera soutenu par :

- des avis qui s'appuient systématiquement sur une **production citoyenne**,
- une offre élargie permettant la **mise à l'agenda de sujets de dialogue par des citoyens** avec notamment « l'appel citoyen »,
- une attention et un soin portés à l'**inclusion de tous**,
- une **gouvernance collégiale sans présidence**,
- des modalités de constitution du Conseil via un **appel à volontaires**, garantissant ainsi une dynamique de renouvellement et une diversité des membres,
- une année d'**expérimentation** pour tester et adapter ces propositions ambitieuses.

2 - Un Conseil de développement animateur et garant d'une production citoyenne

2.1

Des avis qui s'appuient sur une production citoyenne

Le futur Conseil de développement se positionne en **animateur et garant d'une production citoyenne**, c'est-à-dire via des ateliers, des mini-conventions citoyennes, etc.. Les citoyens contributeurs sont recrutés (panel, tirage au sort...) par objet de travail. La participation citoyenne est ainsi renouvelée à chaque

démarche. Ce sont ces dispositifs citoyens qui formuleront, pour le Conseil de développement, les avis débattus, argumentés et publics en réponse aux appels citoyens, auto-saisines et saisines. Le Conseil se porte garant de la qualité démocratique des avis et en porte la responsabilité à ce titre.

2.2

Une palette de contributions élargie et ouverte

Les avis en réponse aux appels citoyens, auto-saisines et saisines de la Métropole

Le Conseil de développement engagera des démarches pour répondre à trois types de saisines :

- appels citoyens,
- auto-saisines,
- saisines de la Métropole*.

** Code général des collectivités territoriales, article L5211-10-1 : « Le Conseil de développement est **consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.** »*

Avant d'engager une démarche citoyenne pour répondre aux appels citoyens et aux auto-saisines, les « membres organisateurs » du Conseil de développement (cf ci-dessous) vérifieront les critères d'éligibilité et décideront par consentement des membres ou à

défaut par un vote majoritaire au 3/4. Une réponse argumentée est transmise en cas de rejet.

La Métropole s'engage à instruire les avis produits et transmis par le Conseil de développement et à y apporter une réponse argumentée et publicisée.

Des événements publics

Le Conseil de développement proposera des événements publics :

- **des conférences-débats** sur des enjeux et signaux faibles qui pourront être mis en œuvre dans le cadre de différents partenariats ;
- **une agora une fois par an** : événement annuel, festif et fédérateur rassemblant l'ensemble des membres et des élus. À l'occasion de cette agora, le Conseil de développement pourra inviter sur un temps dédié la Maire-Présidente et la Vice-présidente au Dialogue citoyen pour partager le programme de travail du Conseil et celui de la Métropole, rendez-vous prévu par le Pacte de citoyenneté.

2.3

Facilitant l'inclusion de tous et toutes

L'offre et la gouvernance devront faciliter la participation de tous et de toutes aux démarches du Conseil. Dans cet esprit, certaines méthodes comme le tirage

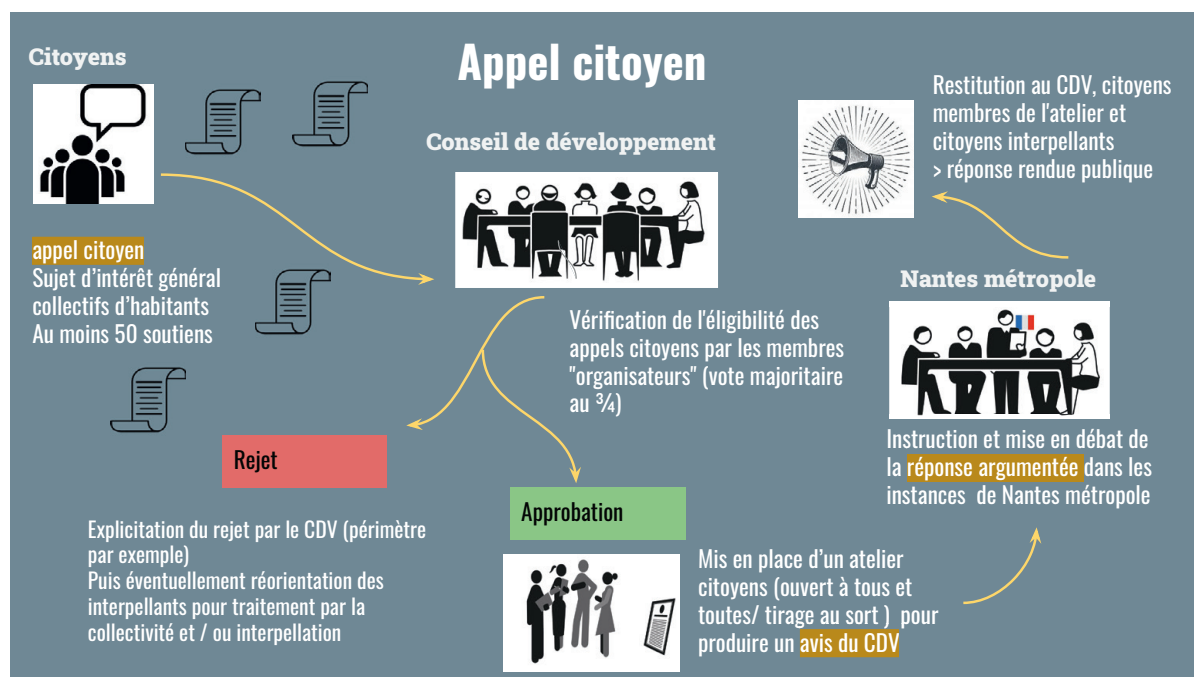
au sort pourront être privilégiées. Par ailleurs, des possibilités de défraiement (déplacement, mode de garde...) pourront être proposées.

3 - L'appel citoyen : mise à l'agenda de sujets par des citoyens

Le Pacte de citoyenneté confie au Conseil de développement la mise en œuvre d'une « fonction d'interpellation » ; c'est-à-dire un dispositif qui d'une part offre la possibilité pour des citoyens de proposer des sujets à l'agenda du dialogue, indépendamment de la Métropole, et qui d'autre part garantit une instruction transparente et distanciée par un tiers. Pour répondre à ces attendus, conformément à la proposition du groupe de préfiguration, le Conseil de développement mettra en œuvre un dispositif innovant et expérimental d'« appel citoyen ».

Par ce dispositif, le Conseil de développement s'engage à instruire des propositions et des sujets émanant d'un groupe de citoyens. Cet appel sera mis en œuvre selon les étapes suivantes :

- 1 - Envoi/transmission** au Conseil de développement par un groupe de citoyens d'un sujet à mettre en débat.
- 2 - Vérification** par le Conseil de développement des critères d'**éligibilité** : un sujet d'intérêt général, porté par un collectif d'habitants de la Métropole avec 50 soutiens à la démarche.
- 3 - Cet appel, une fois validé, enclenche la production d'un avis via la mise en place d'un atelier ou d'une démarche citoyenne.**
- 4 - L'avis ainsi produit est transmis à la Métropole** par le Conseil de développement.
- 5 - La Métropole s'engage à instruire l'avis** sous la responsabilité de la vice-présidente au Dialogue citoyen, avec les élus thématiques concernés.
- 6 - Les éléments/propositions** issus de cette instruction, portés par la vice-présidente au Dialogue citoyen, seront **partagés et débattus dans les instances de la Métropole** (exécutif métropolitain et conférence des maires) **avant de transmettre réponse argumentée au Conseil de développement.**



4 - Une composition évolutive et une gouvernance horizontale et collective

Le Conseil de développement sera composé de membres à temporalités différentes :

- d'un **collège de membres « organisateurs »**, en mission pour trois ans ;
- des **membres « producteurs »**, sollicités via les dispositifs citoyens par thème.

Il s'appuiera également sur **un vivier de partenaires, citoyens pro-actifs, ressources...**

Cette structuration garantit une variété de ressources, un ancrage territorial, une veille sur des signaux faibles et, enfin, le renouvellement en continu des membres du Conseil.

4.1

Un premier « collège » de membres « organisateurs »

Composition/ désignation

- Un collège entre 20 et 25 membres garantissant la parité, une diversité d'âges, de catégories socioprofessionnelles, de territoires (conformément à la loi et au Pacte de citoyenneté métropolitaine).
- Mode de désignation : un appel à candidature public dont les réponses seront soumises à un groupe de sélection (constitué de membres du groupe de préfiguration, d'élus et de services) à partir de critères (curiosité, engagement, sensibilité à l'intérêt général, diversité d'âges, de genres, de territoires, de CSP...). Il sera procédé à un tirage au sort (sur des critères de diversité) s'il y a trop de candidats.
- Mandat de trois ans, un tiers des membres renouvelable tous les ans, à partir de la deuxième année.
- Une formation (animation collective, connaissance des institutions,...) sera proposée à tout nouveau membre.

Mandat

- Ce groupe est positionné comme garant des dispositifs citoyens du Conseil de développement. Il initie des dispositifs citoyens pour répondre aux saisines, auto-saisines, et appels citoyens. Il organise l'agora annuel et une offre de conférences-débats.

Gouvernance

- Sans présidence, il s'organise en binôme par grande mission : relations avec les institutions, animation, saisines, débats... Ces binômes sont élus par élection sans candidat. C'est donc un binôme ainsi désigné qui sera l'interlocuteur de la Métropole et qui représentera le Conseil de développement vis-à-vis de tiers : institution, presse, réseau.

4.2

Les membres « producteurs »

Les membres « producteurs » sont ceux qui participent aux dispositifs/groupes citoyens pour répondre aux saisines, auto-saisines, appels citoyens. Il s'agit de la communauté qui aura été recrutée et qui aura participé aux différents dispositifs citoyens.

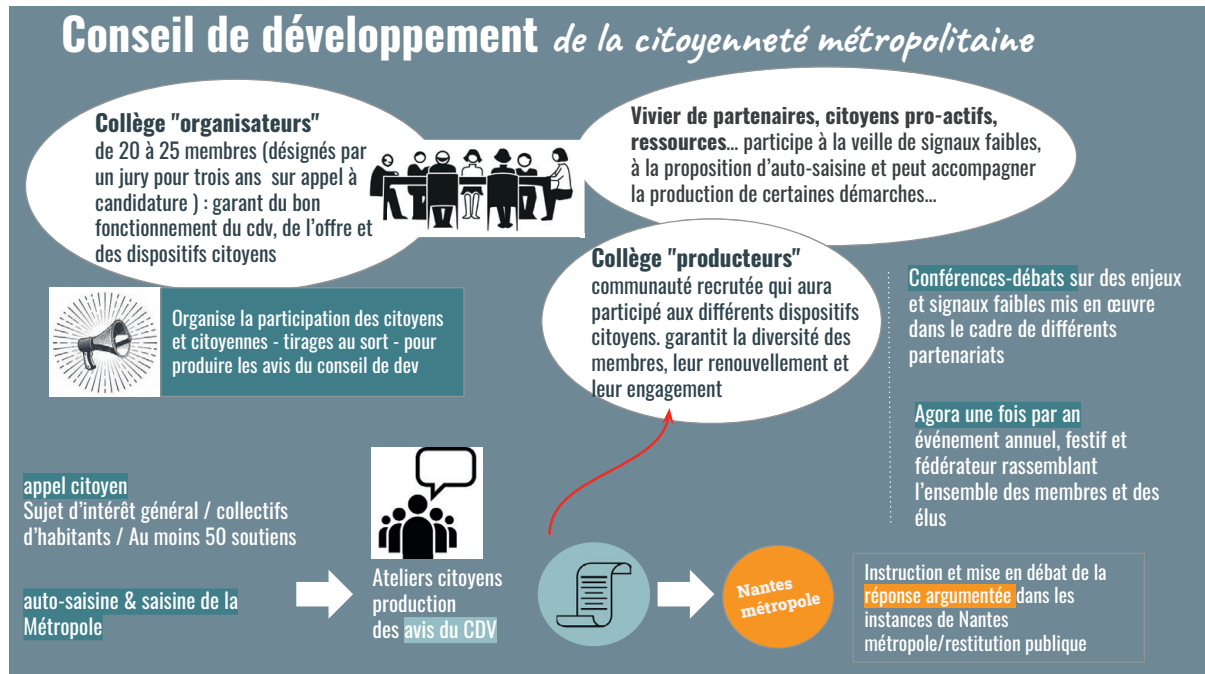
Leur mode de recrutement permet de garantir la diversité des membres et leur engagement dans une démarche collective sur les enjeux d'intérêt général et leur mise en débat.

4.3

Le vivier de citoyens/acteurs/experts

Le vivier de citoyens/acteurs/experts, ressources, (logique écosystémique de la démocratie locale, corps intermédiaires) suite à un appel à volontariat

participe à la veille de signaux faibles, à la proposition d'auto-saisine, et peut accompagner la production de certaines démarches...



5 - Une année d'expérimentation

Au regard :

- d'une part, du délai imparti au groupe de préfiguration, trop court, pour répondre à toutes les questions posées par le mandat,
- d'autre part, les propositions étant exigeantes et inédites dans leur fonctionnement et ambitieuses en termes de volumes d'activité,
- et, enfin, pour garantir l'autonomie de la future instance, il est proposé d'inscrire et d'accompagner la mise en œuvre du futur Conseil de développement dans le cadre d'une année d'expérimentation à compter de l'installation du premier collège des membres « organisateurs ».

5.1

Fondée sur le cahier des charges proposé par le groupe de préfiguration

La mise en œuvre de cette expérimentation devra s'appuyer sur le « cahier des charges » produit par le groupe de préfiguration pour en valider ou ajuster les hypothèses.

5.2

Évaluée avec l'ensemble des parties prenantes

Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation autour notamment des questionnements suivants :

- la collégialité de la gouvernance (modalités et niveau d'engagement),
- l'inclusion (diversité des participants),
- l'émergence des sujets par les citoyens (via l'agora, les appels citoyens, les auto-saisines...),
- l'instruction par la Métropole, l'impact sur la décision publique, le débat politique...

Les préconisations pourront se traduire par des adaptations et approfondissements au cadre proposé dans la délibération du 29 juin 2022.

Les modalités d'évaluation (recherche-action, suivi évaluatif...) restent à préciser avec le groupe des « membres organisateurs ». Le pilotage de cette évaluation associera « un binôme des membres organisateurs », des élus et la Direction Démocratie et Stratégie de la Métropole (service évaluation), un membre de la coordination nationale des Conseils de développement, un (ou deux) membres du groupe de préfiguration, voire un chercheur...

6 - Les engagements de la Métropole

6.1

Soutien au démarrage et à l'évaluation

Pour l'année de démarrage qui va nécessiter un gros investissement afin de faire connaître la nouvelle offre, il est proposé que le budget 2022 de 80 000 euros soutienne la phase de communication, d'appel à candidature et de formation pour la prise en main par la première équipe, avec l'accompagnement de la DGDTP. L'ingénierie de la Métropole pourra également être mobilisée pour l'appel à volontariat et constituer le premier groupe (tirage au sort, commu-

nication, plateforme du dialogue, etc.) pour une installation en 2022 ainsi que pour l'évaluation en 2023.

La Métropole s'engage à garantir les moyens aujourd'hui constituée de 2 ETP, une assistante et un coordonnateur ou une coordinatrice ; pour ce dernier, son recrutement se fera en lien avec le lancement de l'expérimentation. Enfin, un lieu de travail sera proposé pour accueillir la nouvelle équipe.

6.2

Coopérations avec le Conseil de développement

Nantes Métropole s'engage vis-à-vis du Conseil de développement (rappel des engagements pris dans la délibération du 8 octobre 2021) à :

- participer à un rendez-vous annuel invitant la Maire-Présidente et la Vice-présidente au Dialogue citoyen pour partager le programme de travail du Conseil de développement et celui de la Métropole ;
- instruire les avis sous la responsabilité de la Vice-pré-

sidente au Dialogue citoyen, apporter des réponses argumentées aux travaux du Conseil de développement via l'engagement des vice-présidents concernés par les sujets et avec l'appui des services et en assurer la publicisation via la plateforme du dialogue citoyen ;

- faire la promotion de l'offre de participation et des travaux du Conseil de développement via la plateforme du dialogue citoyen.

Annexe

Le groupe de préfiguration mandaté pour préfigurer le futur Conseil de développement

Le collectif mandaté par Nantes Métropole a été installé le 15 décembre dernier, il est constitué de neuf personnes qui ont accepté de s'engager sur la base du bénévolat. Sa composition répond aux critères suivants : parité femme-homme, diversité géographique (quartiers et alliance des territoires), socioprofessionnelle et de génération, expériences ou engagements dans les questions de prospective, mise en débat/participation/fait métropolitain. La composition du groupe a été partagée et validée par le groupe d'élus référent du Pacte de citoyenneté.

- **Neuf membres** : quatre femmes / cinq hommes ; de 32 à 70 ans ; cinq Nantais/ quatre hors de Nantes.
- **Engagé.es dans une pratique de citoyenneté active sur le territoire.**

Des engagements professionnels ou personnels autour des enjeux et des pratiques démocratiques et de transition (syndicat, conseil citoyen, gilets jaunes, mutualiste, coopérative, expérimentation) ;

dans des domaines très variés (le social, la santé, la fabrique de la ville de demain, l'économie responsable, l'agriculture,...) Des engagements ancrés dans des pratiques de terrain... Quatre membres du groupe ont ainsi déjà **activement participé aux travaux de l'actuel Conseil de développement.**

BARDET ADELINE, 41 ans, SUCÉ-SUR-ERDRE

Après une expérience de douze ans en tant que co-gérante d'une société coopérative et participative, travaille depuis cinq ans au sein d'une société coopérative d'intérêt collectif qui accompagne des projets de transmission et d'installation agricole.

Domaines d'engagement : démocratie participative locale (Conseil de développement Erdre et Gesvres), réseaux de l'économie sociale et solidaires.

BOUSTRAND MONIQUE, 70 ans, NANTES (quartier Bellevue)

Préside la Ressourcerie de l'île (acteur ESS dans la filière du réemploi) ; ex-secrétaire nationale de la CFDT Cadres et membre du Conseil économique social et environnemental ; membre du Conseil de développement métropolitain.

Domaines d'engagement : engagements de proximité en faveur de l'inclusion sociale.

CAMBOULAS CARMEN, 33 ans, NANTES

Accompagne les conseils citoyens du territoire métropolitain au sein de l'association RésO Villes, par un soutien des collectifs d'habitants et des acteurs des quartiers populaires (faire remonter leur parole auprès des institutions et agir pour l'amélioration de leur quotidien).

Domaines d'engagement : participation citoyenne, politique de la ville, accès au droit, cohésion sociale.

CHARLE SEGOLENE, 32 ans, NANTES

Chercheuse et chargée d'enseignement, elle a réalisé sa thèse sur le thème de l'élu et de la participation citoyenne (Laboratoire Espaces Travail – LET – de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-La-Villette). En tant qu'architecte urbaniste, elle est chargée du pôle R&D en participation citoyenne à l'Atelier du Lieu. Membre du conseil d'administration et co-organisatrice du conseil scientifique de l'Institut Kervégan.

Garante pour la Commission nationale du débat public.

Domaines d'engagement : participation citoyenne et articulation à l'élaboration de la décision, implication des habitants, des élus et des architectes /urbanistes dans les processus de fabrication de la ville.

DENIS ROMAIN, 33 ans, ORVAULT (bourg)

Il est chargé d'affaires dans une société pour la gestion et l'optimisation des déchets du BTP.

Il a participé - membre tiré au sort - aux travaux de la Convention citoyenne de Nantes Métropole. Il contribue aux chantiers participatifs de l'association « Gueule de Bois », spécialisée dans l'échange de savoir-faire et d'outillage.

Domaines d'engagement : agriculture biologique et locale, consommation locale (Amap), réduction des déchets.

DUBRUEL GUILLAUME, 54 ans, LA MONTAGNE

Il conçoit (graphisme et réécriture) des supports de présentation et d'analyse d'enjeux sociétaux (aménagement de territoire, innovation sociale...). Il initie à l'intelligence collective des groupes d'habitat participatif et des membres de collectifs divers.

Domaines d'engagement : coopérative d'habitants, mouvement des Gilets Jaunes (rond-point de la porte de Grand-Lieu/co-organisateur et co-facilitateur de « l'assemblée des assemblées » (ADA) des Gilets Jaunes à la Maison du Peuple de Saint-Nazaire), liste citoyenne, comités consultatifs citoyens, recherche-action participative pour l'association Hal'âge.

FOURNIER LIONEL, 52 ans, NANTES

Il préside l'Association des dirigeants responsables de l'ouest Nantes Atlantique, qui contribue à l'appropriation par les entreprises des enjeux de la responsabilité sociale des entreprises. Directeur Santé & Ecologies, membre du comité de la direction générale d'Harmonie Mutuelle. Administrateur du Mouvement Impact France de la fondation de l'Université de Nantes et de l'École de Design de Nantes.

Domaine d'engagements : performance sociale et environnementale des entreprises, santé, écologie, action collective, Économie Sociale et Solidaire, éducation.

GRISOT SYLVAIN, 45 ans, NANTES

Il est urbaniste et fondateur de dixit.net (agence de conseil et de recherche urbaine). Auteur du « Manifeste pour un urbanisme circulaire » (2021) et de l'ouvrage « Réparons la ville ! » (à paraître) : des travaux qu'il a présentés au Conseil de développement de Nantes métropole. Il participe aux travaux du Conseil de développement du Grand Paris... Ex-membre de l'Institut Kervégan.

Domaines d'engagement : transition urbaine, redirection écologique des organisations et des territoires.

LEMOULT BERNARD, 63 ans, SUCÉ-SUR-ERDRE

Il a fondé et dirigé le Collège des transitions sociétales, un tiers-espace de 30 partenaires pour aider aux transitions territoriales (intercommunalités) entre société civile et collectivités. Il dirige l'AFUL (Association Fédératrice des Utilités Locales) Chantrerie, un collectif d'entreprises publiques et privées, d'établissements d'enseignement supérieur et d'habitants, pour faire évoluer les modes de vie sur le site de la Chantrerie, au nord de Nantes.

Domaines d'engagement : transition énergétique et sociétale, gouvernance, démocratie locale.

Retrouvez toute l'actualité du dialogue citoyen sur
dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr